

Du temps que j'étais étudiant...

(SOUVENIRS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL)

MONTRÉAL, 13 OCTOBRE 1900

PUBLIE PAR LA
Cie d'Imprimerie "Le Monde Illustré"
42, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL

ABONNEMENTS :
UN AN, \$3.00 6 MOIS, \$1.50
4 MOIS, \$1.00 Payable d'avance

NOTES DE LA DIRECTION

Lecteurs envoyez-nous les noms et les adresses de vos amis, et nous leur ferons parvenir des numéros spécimens de notre publication.

Nous donnerons une des primes que nous annonçons à toute personne qui nous procurera un nouvel abonné d'un an, payant d'avance. Le nouvel abonné conservera son droit à la prime.

Nous avons envoyé au-delà de trois cents factures aux lecteurs dont l'abonnement est expiré. Nous les prions de nous faire parvenir ce petit montant sans retard. Ils en bénéficieront car nous appliquons toutes nos recettes à améliorer notre journal.

CONCOURS DE NOUVELLES CANADIENNES

Le 3ème concours du MONDE ILLUSTRÉ devra être aussi populaire que les précédents. Nos lecteurs se recrutent parmi la classe qui aime la bonne et belle lecture. Un grand nombre d'entre eux ont de réelles dispositions pour la littérature et s'ils n'écrivent pas c'est qu'ils n'ont pas d'encouragement. Nous voulons connaître ceux qui ont du talent. C'est pourquoi nous consacrons ce concours aux œuvres en prose d'abord.

Douze prix seront accordés.

1er prix : une médaille d'argent ; 2ème prix : un an d'abonnement ; 3ème prix : 8 mois d'abonnement ; 4ème prix : 6 mois d'abonnement ; 5ème prix : 4 mois d'abonnement ; sept autres prix de trois mois d'abonnement chacun.

SUJET ET CONDITIONS

Sujet : Une nouvelle canadienne, historique ou non ne dépassant pas quatre colonnes de notre journal.

Le concours s'ouvre le 1er octobre 1900.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 17 novembre exclusivement. Ils devront porter le nom et l'adresse de l'auteur. Ils seront jugés par trois personnes compétentes et complètement désintéressées.

Les manuscrits primés deviendront la propriété du MONDE ILLUSTRÉ. Les autres seront rendus s'ils sont accompagnés des timbres nécessaires pour l'affranchissement.

NOTES ET IMPRESSIONS

On s'occupe beaucoup de la mission du vingtième siècle : amulette d'éphémères se demandant ce que sera demain.—G.-M. VALTOUR.

Conserver et activer la vie intellectuelle et nationale d'un peuple, élever son cœur et son esprit, lui rappeler les grands souvenirs du passé et lui inspirer le sentiment du devoir, du dévouement et du sacrifice est une des plus grandes œuvres de l'humanité.

Ceux qui contribuent à cette œuvre méritent la reconnaissance publique.—L.-O. DAVID.

Années de cléricature, années d'université, années de jeunesse ardente, de liberté, de suave rêverie, quel passé charmant vous faites palpiter en moi, que de choses amusantes, un peu folles, sérieuses aussi, vous ressuscitez soudain de ma vie d'étudiant !

* *

C'était à Montréal, vers 1892. Je sortais de collège, j'allais écrire : je sortais de prison. Car—l'avouerais-je ?—j'avais gardé une suprême horreur pour cette institution. Neuf longs mois sur douze de séjour, huit années durant, loin de ceux qui nous aiment, dans de petites chambres tristes, sous l'œil jaloux de nos maîtres d'études et de nos professeurs plus ou moins grognons, soupçonneux, détestables quoique savants quelquefois, avait produit sur moi l'effet d'une dure captivité. Aussi, le jour où je quittai définitivement ma geôle et mes geôliers fut-il le plus beau de ma vie.

C'est si bon l'indépendance—pour les individus comme pour les nations !

Enfin, je pouvais parler et agir librement. J'étais débarrassé du joug des classes. Finis les règlements tyranniques ! Loïn de moi les cerbères attachés à mes pas. Surtout, plus de grec. Et vivent les langues modernes !

Je m'étais inscrit à la Faculté de droit de l'Université Laval. Nous assistions aux cours, le matin et l'après-midi. Nous pouvions être, à cette époque, environ cent vingt-cinq étudiants.

Vous décrirai-je, maintenant, notre bâtiment universitaire ? Oh ! en vérité, il faisait mal à voir. C'était une espèce de hideuse mesure à un étage, à forme oblongue, à l'unique porte mutilée et mal réparée, une de ces bâtisses en pierre, à façade en brique, sombre, décrépète, sale et menaçant ruine où l'humidité et la vétusté semblent avoir éternellement élu domicile. Elle repose encore au même endroit aujourd'hui, rue Notre-Dame, en face de l'Hôtel de Ville, qui doit être, j'imagine, passablement désolée par l'affreux spectacle.

Le rez de chaussée comprenait une salle de récréation et d'attente pour les élèves et aussi une pièce réservée aux professeurs. Notre salle de cours se trouvait au premier et unique étage. Basse, longue, morne, on l'avait garnie de pupitres et de chaises aussi infirmes les unes que les autres qu'on avait disposées en plusieurs rangées autour de la chaire du professeur. Le plafond et les murs, fendillés en maints endroits, étaient d'une pâleur désespérante et d'une propreté fort douteuse. Tout le mobilier, enfin, et tout l'édifice témoignaient d'une usure séculaire.

C'est pourtant là qu'une administration, économe de goût artistique et de son trésor, mais évidemment éprise de l'antique, avait fixé le siège de notre Alma Mater. Il est vrai, qu'immédiatement à côté, un autre monument du passé, authentique celui-là, continuait de vieillir : ce vénérable Château Ramezay qui abritait autrefois le gouverneur de Montréal.

"Et ces deux grands débris se consolaient entre eux."

* *

Il fallait voir avec quelle exubérance, quel mépris des autres et quel sans-gêne nous affirmions à tout propos notre liberté reconquise. C'est à qui serait le plus gai, le plus folâtre, le plus tapageur et le plus taquin. Souvent même il nous arrivait d'embarrasser les passants par nos manifestations devant notre château universitaire ou de les offusquer terriblement par nos chants bizarres, dont l'originalité, à notre vif regret, leur échappait toujours.

Nous avions, pour dire vrai, peu souci du public. Quant à l'autorité, nous ne la craignons guère. La discipline, l'ordre, la tranquillité, la soumission, n'é-

taient pas inscrits dans nos codes. Chacun parlait ferme et pensait haut. Au diable la police et les convenances !

Le vrai plaisir, par exemple, c'était d'exprimer nos opinions et de les défendre jusqu'au bout, fussent-elles les plus absurdes ou les plus exaltées. Aussi, nous adorions les discussions âpres, enflammées où l'on court sus à l'ennemi. Puis, le dernier mot lâché, nous éclatons en rires. Et nous nous dirigeons, amusés, vers les bureaux de nos patrons.

Nous aimions déjà la politique. Il nous tardait d'entrer dans l'arène et d'engager la bataille. Nous ébauchions secrètement des plans de campagne. Nous rêvions des triomphes retentissants. Quand donc serions-nous députés ?...

La vie s'offrait donc à nous avec des sensations exquises et des ambitions irrésistibles. L'âme ravie, la poitrine gonflée de désirs, le sourire aux lèvres, nous allions gaiement à elle, à ses spectacles, à ses combats, à ses émotions, comme à ses labeurs et à ses deuils.

Nous avions tout accepté d'elle, pourvu qu'elle nous assurât la liberté. Et nous savourions ensemble, avec enthousiasme, avec volupté, la joie de vivre, d'être nos maîtres, d'ouvrir nos cœurs aux caresses de l'avenir... Et nous songions à la parole du poète de la Bohême : "Au soleil de nos vingt ans, nous n'avons d'autre fortune que le courage qui est la vertu des jeunes et l'espérance qui est le million des pauvres."

* *

Trois ans de cléricature, neuf termes de cours universitaires, une trentaine d'exams, partiels, l'examen final à l'Université et l'examen définitif et décisif devant le barreau de la Province, voilà, en raccourci, le "service obligatoire" de l'étudiant en droit.

Je ne puis rappeler, maintenant, sans une vive gratitude, les enseignements de mes professeurs. Que de leçons fortifiantes de morale, que de fiers préceptes de liberté et de tolérance ont jailli des articles du code qu'ils éclaircissaient pour nous ! Que de conseils du plus haut, du plus pur patriotisme ils nous prodiguaient, en nous lisant leurs pages laborieuses !

Car ces bons maîtres ne se contentaient pas d'expliquer devant nous les principes du droit : droit civil, droit romain, droit criminel, droit constitutionnel, droit international. Ils allaient plus loin et plus haut.

Ils fécondaient nos cerveaux vierges. Ils aiguisaient notre raison. Ils allumaient l'Idée en nous. Ils élargissaient nos intelligences et nos cœurs.

C'est ainsi, que sous leur inspiration, nous arrivions à prendre conscience de nos devoirs et de nos droits. Le rôle du citoyen nous apparaissait alors dans la splendeur vivante de sa probité et de son dévouement. Nous apprenions à être non seulement des hommes, mais aussi, mais surtout des patriotes. Et franchement, nous nous sentions meilleurs, après...

On a dit que c'est le professeur allemand qui a vaincu le Français en 1870. C'est aussi le professeur qui a recréé la grandeur et la force de la République française d'aujourd'hui et l'a replacée à l'avant-garde de la civilisation.

Honneur à lui ! Honneur à notre doyen, Monsieur le juge Jetté, à messieurs les juges Mathieu et De Lorimier, à messieurs Horace Archambault, De Bartzch Monk et Eugène Lafontaine ! Qu'ils veuillent bien accepter ici, de leur ancien élève, ce souvenir reconnaissant !

* *

Nos cours étaient souvent une vraie jouissance intellectuelle. L'érudition de nos maîtres mettait en lumière la beauté souveraine des lois françaises. On nous en montrait la vaste conception, l'ordonnance